



AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-12-1023

RÈGLEMENT 2025-12-1023 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
CATHERINE PEPIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM, MRC DE DRUMMOND :

Que le conseil municipal a adopté le 15 décembre 2025, le Règlement portant le numéro 2025-12-1023 intitulé « **RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE WICKHAM** ».

Que l'objet de ce règlement est d'établir les règles de fonctionnement, de transparence et de détour des séances du conseil municipal de Wickham, incluant la tenue des réunions, la participation (en personne ou à distance), l'ordre du jour, le droit de parole du public, les modalités de vote, ainsi que les sanctions en cas de non-respect.

Qu'une copie de ce règlement a été déposée au bureau municipal où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance durant les heures de bureau.

Que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ A WICKHAM CE TREIZIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER 2026.

Catherine Pepin
Directrice générale et greffière-trésorière